



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/11

Reçu en Préfecture le : 28/09/10
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 septembre 2011
D-2011/535

Aujourd'hui 26 septembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Nicole SAINT ORICE

Hébergement et maintien en conditions opérationnelles du portail Bordeaux.fr et des autres sites de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet stratégique « Bordeaux Cité Digitale » que conduit la ville, les outils de communication et les services offerts à la population au travers de « Bordeaux.net » occupent une place majeure. Le portail Internet de la Ville, riche en informations et en services, connaît un succès croissant avec une augmentation de ses visites de 15 à 20 % chaque année ; en 2011 « bordeaux.fr » devrait recevoir près de 4 millions de visiteurs.

« Bordeaux.net » comprend également une plateforme de consultation des citoyens, « je participe », un nombre croissant de sites Internet culturels (CAPC, école des Beaux-Arts, Musées,...) ou spécifiques par thématiques, un agenda culturel mobile accessible sur Smartphones, un SIG ouvert au public, des accès aux informations du patrimoine culturel...

La Ville de Bordeaux se doit de garantir la fiabilité, la sécurité et la continuité de service sur cette offre Web désormais indispensable à tout moment et à toute la population (citoyens, entreprises, touristes,...). Un hébergement efficace et parfaitement sécurisé, 24h sur 24, 7 jours sur 7 est d'importance stratégique pour assurer la confiance dans le numérique.

Les moyens matériels et logiciels nécessaires au fonctionnement général de ces infrastructures sont hébergés chez un prestataire extérieur qui en assure le maintien en conditions opérationnelles, la surveillance et la gestion des alertes afin de garantir une bonne continuité de service.

Aussi, sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert en vue d'assurer l'hébergement de ces infrastructures.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé, en premier, l'offre de la Société CIS VALLEY.

La dépense globale est estimée entre 350 K€ TTC et 600 K€ TTC.

Ce marché à bons de commande est conclu sans minimum ni maximum pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020, articles 2031, 205, 2183, 232, 611, 6156, 6184, 617.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE